Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest



District Normandie-Centre

Le préfet d'Eure-et-Loir Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Objet: RN 12 du PR 18+960 au PR 22+875 – Travaux d'entretien de chaussée – commune de Vert en Drouais.

VU:

- le Code de la route,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements,
- le décret n° 2025-492 du 2 juin 2025 relatif à la consistance du réseau routier national,
- · l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- le décret du 13 juillet 2023 nommant M.Hervé JONATHAN, Préfet d'Eure et Loir,
- le procès-verbal d'installation de M.Hervé JONATHAN, préfet d'Eure et Loir du 21 août 2023
- l'arrêté ministériel du 22 juin 2022 portant nomination du directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,
- l'arrêté préfectoral n° 56-2024 du 16/05/2024 portant délégation de signature à M. Pascal GA-BET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,
- l'arrêté n° 2025-006 du 06/01/2025 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de contentieux pour le département d'Eure-et-Loir,
- la note technique en date du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national.
- la consultation du conseil départemental d'Eure et Loir en date du 7 octobre 2025
- l'avis favorable de la mairie de Vert en Drouais en date du 7 octobre 2025.

CONSIDÉRANT:

Que pour assurer la sécurité des usagers de la route nationale 12, ainsi que celle du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux et des agents de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest, il est nécessaire de mettre en place les restrictions de circulation suivantes.

ARRÊTE

ARTICLE 1:

À compter du lundi 27 octobre 2025 et jusqu'au vendredi 7 novembre 2025 de 20 h à 6 h , la circulation sur la RN 12 du PR 18+960 au PR 22+875 est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

ARTICLE 2:

Phase 1 - Travaux de réparation de chaussée (Date prévisionnel : 29 octobre 2025 de nuit) :

Restrictions de circulation :

Dpt	Axe	Sens	Restriction ou déviation	PR début	PR fin	Commentaires
28	RN12	province / Paris	Neutralisation de la voie de gauche	21+920	21+100	Sans objet
28	RN 12	province / Paris	Dévoiement du sens pro- vince vers paris	21+100	19+500	Sans objet
28	RN12	Paris / province	Neutralisation de la voie de gauche	19+380	21+160	Sans objet
28	RD 152	Vert en Drouais vers Dreux	Fermeture de sens	Carrefour RD 152 / RD 311.6		Déviation via RD 311.6 puis 311.4

Autres mesures de police :

Dpt	Axe	Sens	Limitation	PR début	PR fin	Commentaires
28	RN12	province / Paris	80 km/h	22+275	21+200	Sans objet
28	RN12	Paris / province	70 km/h	19+180	21+160	Sans objet
28	RN12	province / Paris	50 Km/h	21+200	19+500	Sans objet

L'inter-distance entre ce chantier et d'autres chantiers « courants » ou « non courants » pourra être inférieure à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3:

La signalisation temporaire est conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la huitième partie relative à la signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié.

La signalisation réglementaire est posée, entretenue et retirée par le district Normandie-Centre – pôle exploitation de Dreux – Centre d'Entretien et d'Intervention de Dreux de la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest.

ARTICLE 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5:

Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution :

- · au groupement de gendarmerie nationale d'Eure-et-Loir,
- à l'entreprise AXI-ROUTE,
- au district Normandie-Centre de la DIR Nord-Ouest.

ARTICLE 6:

Une copie du présent arrêté est adressée pour information :

- au conseil départemental d'Eure-et-Loir,
- · à la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir,
- · au service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir,
- au SAMU 28, Centre Hospitalier Victor Jousselin 44 avenue Kennedy 28100 Dreux,
- à ERC 28 Transports.

ARTICLE 7:

Une copie du présent arrêté est adressée pour publication et affichage :

à la mairie de Vert en Drouais,

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Vernouillet, le

Pour le préfet d'Eure-et-Loir et par subdélégation, l'adjoint au chef de district,



Signature numérique de Nicholas ISVELIN nicholas.isvelin Date: 2025.10.08 10:35:29 +02'00'

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. En application de l'article R414-6 du Code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site https://www.telerecours.fr/